



FONDATION
NICOLAS HULOT
POUR LA NATURE
ET L'HOMME



Communiqué de presse

COMMISSION DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

La Fondation Nicolas Hulot et Humanité et Biodiversité saluent les premières propositions et souhaitent que le gouvernement s'en empare

Après plusieurs mois de travaux et d'auditions, la commission Richard, lancée fin 2014 après le drame de Sivens par François Hollande, adoptera dans les jours qui viennent des recommandations pour améliorer la démocratie participative. Ce mardi 5 mai, en présence de Ségolène Royal, Alain Richard a dévoilé les premières mesures de la commission qu'il préside.

Ces premières propositions présagent des avancées importantes en matière de démocratie participative parmi lesquelles :

- la création d'un droit de pétition citoyenne permettant de déclencher un débat public lorsque celui-ci n'est pas prévu. Cependant, les modalités de droit de pétition citoyenne ne sont pas encore définies, la FNH sera vigilante à la mise en place de conditions réalistes et adaptées aux attentes des citoyens.
- le déclenchement d'une participation du public en amont, dès les plans et programmes, ce qui permettra une meilleure cohérence entre ceux-ci et les projets qui en découlent, et de s'assurer que ces derniers soient les plus pertinents et en phase avec l'intérêt général possible.
- le développement des méthodologies innovantes de participation du public comme le forum ouvert, et l'ajout d'une fonction de centre de ressources à la Commission nationale du débat public (CNDP).

L'annonce par ailleurs de la mise en place d'une autorité environnementale en régions va également dans le bon sens.

La réalité et l'ambition de ces réformes sont un enjeu de taille pour le gouvernement et l'avenir de notre démocratie, c'est pourquoi nous appelons à ce que ces premières propositions soient suivies d'effet.

Nous souhaitons également que le gouvernement les traduise rapidement dans une loi spécifique, concise et claire. En effet, à l'occasion du colloque du 5 mai au Museum d'Histoire Naturelle Ségolène Royal a annoncé l'introduction de mesures sur la démocratie participative dans la loi biodiversité au mois de juillet. Puisque l'option d'une loi dédiée est abandonnée, l'introduction d'un chapitre entier dédié à la démocratie participative dans la loi biodiversité nous semblerait effectivement opportun.

Rappel des 11 propositions initiales de la Fondation Nicolas Hulot et d'Humanité et Biodiversité

1. Instaurer un droit de saisine pour les projets sensibles.
2. Soumettre « petits projets » et « grands projets » à des mécanismes de concertation et de décision différenciés, au moyen d'un « permis unique » applicable aux premiers.
3. Assurer une participation du public le plus en amont possible, y compris au stade programmatique des projets.
4. Permettre au débat public « amont » d'éclairer l'opportunité du projet au regard des besoins auxquels il est censé répondre.
5. Assurer l'indépendance de la fonction d'autorité environnementale en région.
6. Création d'une base de données publique gratuite et ouverte.
7. Assurer une meilleure attractivité et une plus grande efficacité du débat public au moyen d'outils et de méthodes innovantes.
8. Désigner un garant de la procédure.
9. Renforcer l'obligation de prise en compte des résultats de la participation.
10. Dans le cadre de l'enquête publique, agir sur le rôle, la désignation et les compétences du commissaire-enquêteur.
11. Créer une instance large de la participation citoyenne, sous la forme d'une « Haute autorité de la participation du public » ou d'un « Haut Comité des Débats Citoyens ».

Contacts

FNH : Matthieu Orphelin, porte parole – 06 37 36 83 41 – m.orphelin@fnh.org

Humanité et Biodiversité : Bernard Labat, chargé de mission droit & économie de la biodiversité - 01 43 36 04 72 - bernard.labat@humanite-biodiversite.fr